

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**Parts de Commanditaires de la SLP Sélection & Opportunités, gérée par Turenne Capital Partenaires**

Appelez-le +33(0)1 53 43 03 00 ou écrivez à [slpinvestisseurs@turennecapital.com](mailto:slpinvestisseurs@turennecapital.com) pour de plus amples informations

Autorité compétente de Turenne Capital Partenaires : Autorité des Marchés Financiers (« AMF »)

Date de production du document d'informations clés : 31/12/2021

**Avertissement** : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type : Société de Libre Partenariat (SLP)**

**Objectifs** : Le produit pour objectif principal de financer l'économie réelle en investissant directement ou indirectement dans des sociétés appartenant aux catégories des microentreprises, petites et moyennes entreprises ("PME") et entreprises de taille intermédiaire ("ETI") (ci-après les "Entreprises") françaises et non cotées (les "Sociétés Cibles").

Pour atteindre cet objectif de financement du tissu économique français, la Société bénéficiera des différentes implantations régionales de la Société de Gestion lui permettant d'avoir accès notamment à des opportunités d'investissement non intermédiaires, à des transactions secondaires et à des parts ou actions de holdings et/ou de FIA de capital-investissement gérés par une société de gestion tierce, par la Société de Gestion ou une autre entité du groupe Turenne. La Société se laisse la possibilité d'accompagner les Sociétés Cibles à chaque stade de leur développement. Elle pourra être investisseur minoritaire et/ou majoritaire, seule ou associée à d'autres investisseurs y compris d'autres FIA gérés par la Société de Gestion ou d'autres entités du groupe Turenne.

Elle investira en fonds propres, quasi-fonds propres ou instruments de dette émis par des Sociétés Cibles principalement actives dans des secteurs sur lesquels la Société de Gestion a développé une expertise forte et/ou qu'elle estime en phase de croissance, de consolidation et présente un potentiel de création de valeur à moyen-long terme. La Société pourra investir dans des Sociétés Cibles ayant des impacts positifs sur la société et/ou l'environnement qui seront sélectionnées sur la base de critères extra financiers (en sus des critères financiers).

Pour réaliser son objectif de gestion, la Société pourra investir de manière directe ou indirecte dans (i) des titres de capital des Sociétés Cibles (ii) des obligations, des obligations convertibles ou remboursables en titres de capital ou échangeables contre des titres de capital (iii) des actions ou autres titres financiers négociés sur un marché réglementé ou organisé, souscrits ou acquis par la Société (iv) des parts ou actions de FIA de capital-investissement établis en France. La trésorerie de la Société sera investie soit sous la forme de dépôts soit en instruments tels que notamment les bons du Trésor, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un Etat membre de l'OCDE, des parts ou actions d'OPC monétaire, obligataire ou diversifié, des billets et certificats de dépôts.

La Société doit respecter, à chaque date d'établissement de la valeur liquidative et au plus tard 3 ans après la date d'immatriculation de la Société, un ratio d'endettement total de 40 % maximum de l'actif brut de la Société.

**Durée de vie du Produit** : 99 ans

- Périodes de souscription : à compter de la clôture de la période initiale de souscription de 3 ans, la Société de Gestion pourra décider d'ouvrir des nouvelles périodes de souscription, chacune d'une durée de 3 à douze 12 mois ;
- **Période de blocage : applicable à chaque associé commanditaire, d'une durée de 5 exercices comptables à compter de l'exercice comptable au cours duquel est intervenue sa souscription ;**
- Dissolution et liquidation : en principe à l'expiration de la durée de vie de la Société, ou à toute date antérieure sur décision du gérant et sous réserve de l'accord extraordinaire des associés de la Société. La distribution finale aux associés des produits de la liquidation de la Société interviendra à la fin de la période de liquidation.

**Investisseurs de détail visés : minimum d'engagement fixé à 250 000 euros, sauf dérogation de Turenne Capital Partenaires**

-Les investisseurs éligibles dont le montant de souscription est supérieur ou égal à 250.000 euros

**-La Société de Gestion se réserve le droit d'accepter des souscriptions d'un montant inférieur, sous réserve qu'aucune souscription ne soit inférieure à 100.000 euros.**

Les souscriptions sont effectuées en numéraire ou en nature.

Toute souscription en nature est appréciée par le Commissaire aux Comptes sous sa responsabilité.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risques

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque faible

Risque élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de vie du fonds jusqu'à la clôture de sa liquidation. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant l'échéance. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée compte tenu des investissements de la SLP en titres de PME non cotées qui présentent des risques particuliers et impliquent une durée de blocage longue.

### Scenarios de performance

Scénarios	Investissement : 100 000€	Durée de détention : 10 ans		
		1 an	5 ans	10 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	97000€	85873€	73742€
	Rendement annuel moyen	-3%	-3%	-3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	103000€	115927€	134391€
	Rendement annuel moyen	3%	3%	3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	107000€	140255€	196715€
	Rendement annuel moyen	7%	7%	7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	115000€	201135€	404555€
	Rendement annuel moyen	15%	15%	15%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de vie du produit en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 100 000€ (à travers un seul appel de fonds annuels correspondant à 100% de votre engagement global). Les différents scénarios montrent les performances que votre investissement pourrait présenter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. **Toutefois, l'affichage du scénario de performance à 1 an et à 5 ans n'est pas entièrement pertinent pour un produit dans lequel vous pouvez rester investi pendant une période supérieure à la période de blocage qui est de 5 exercices comptables à compter de l'exercice comptable au cours duquel est intervenue votre souscription.** Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du produit et de la durée de détention de votre investissement. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations pertes sur le portefeuille, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Les chiffres ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Turenne Capital Partenaires n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Turenne Capital Partenaires est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro d'agrément GP99038.

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre SLP Sélection & Opportunités serait sans effet pour votre investissement. La garde et la conservation des actifs de votre SLP sont en effet assurées par son dépositaire.

### Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 100 000€. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

#### Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans cette hypothèse, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissements de	100 000€	Durée de détention : 10 ans (recommandé)		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
<b>Coûts totaux</b>				
Incidence sur le rendement		2600€	13000€	26000€
(Réduction du rendement par an)		2,6%	2,6%	2,6%

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

### Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

<b>Coûts ponctuels</b>	<b>Coûts d'entrée</b>	5 %	L'incidence des coûts que vous payez pour votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez et il se peut que vous payiez moins. Il s'agit des droits d'entrée acquis au Distributeur.
	<b>Coûts de sortie</b>	0 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement quand celui-ci arrive à échéance.
<b>Coûts récurrents</b>	<b>Coûts de transaction sur le portefeuille</b>	0,5 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Il s'agit du montant maximal annuel que le produit paiera dans le cadre de ses opérations d'investissement et de cession.
	<b>Autres coûts récurrents</b>	2 %	L'incidence des coûts de gestion que nous prélevons chaque année et les coûts présentés à la section II.
<b>Coûts accessoires</b>	<b>Commission liée aux résultats</b>	0 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	<b>Commission d'intéressement</b>	15 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Une quote-part de 15% du revenu distribuable de l'exercice, diminué de la variation des moins-values latentes de l'exercice, diminué du montant des plus-values perçues par la SLP sur l'exercice au titre des investissements dans des FIA gérés par la Société de Gestion ou toute Affiliée de cette dernière reviendra à l'associé commandité.

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 8 à 10 ans

*Veillez noter que le terme de la SLP Sélection & Opportunités est de 99 ans.*

*Conformément aux dispositions des statuts de la SLP : à l'issue d'une durée de cinq (5) exercices comptables à compter de l'exercice comptable au cours duquel est intervenue sa souscription, tout associé commanditaire pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts. Toute demande de rachat sera exécutée au cours d'une période d'une durée maximale de six (6) mois qui sera ouverte chaque année à compter du premier jour ouvré de l'exercice comptable considéré. Cependant, vous avez la possibilité de céder vos parts dans les conditions prévues dans les statuts de la SLP. Bien qu'aucune pénalité ne découlera d'une cession de vos parts, vous serez conjointement et solidairement responsable avec le cessionnaire de tous les frais inhérents à cette cession, sauf si Turenne Capital Partenaires en décide autrement.*

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation, veuillez nous contacter par courrier postal, téléphone ou e-mail :

Turenne Capital Partenaires

Secrétariat Général-Service Réclamation

9 rue de Téhéran

75008 Paris

[relationsinvestisseurs@turennecapital.com](mailto:relationsinvestisseurs@turennecapital.com)

01 53 43 03 03

## Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par les statuts de la SLP qui seront communiqués aux investisseurs avant leur souscription. Une version papier et gratuite du DIC et des statuts sont disponibles sur simple demande. Le rapport annuel, les documents d'information périodiques et la valeur liquidative, ainsi que toutes autres informations pratiques, concernant la SLP seront disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion sur simple demande écrite de l'associé commanditaire.